



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ports

Question écrite n° 18492

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur la situation des effectifs de la station des affaires maritimes du Grau-du-Roi dans le Gard. Les professionnels de la mer sont très sensibles à ce que ces postes d'agents soient maintenus sur le site, il en va de l'efficacité du service de proximité jusqu'alors offert. Des contraintes de gestion pèsent sur les contrats existants qui mettent en péril la pérennité de ces emplois. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il entend mettre en oeuvre concrètement afin d'assurer le maintien de ces postes d'agents sur le site.

Texte de la réponse

La station du Grau-du-Roi - Port-Camargue est tenue en permanence par un fonctionnaire, syndic des gens de mer. Par ailleurs, les visites de sécurité des navires, les permis plaisance, la surveillance générale et la police sont exercés depuis Sète par les agents de l'unité littorale des affaires maritimes et du centre de sécurité des navires. Enfin, en période d'été, des vacataires sont chaque année recrutés, ce qui a été le cas en 2003. Toutefois, pour tenir compte des contraintes de gestion et du niveau des effectifs, certaines mesures de gestion ont dû être prises. C'est ainsi que, pour la police des pêches, les personnels ont été regroupés. Pour l'accueil du public et l'accomplissement des tâches administratives, des systèmes de télétraitement par Internet ou répondeur vocal sont en cours d'installation. Ces mesures, tout en maintenant sur place un personnel compétent, permettent ainsi un accès plus facile et plus continu au service public maritime.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18492

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3809

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7350